

CDD et status Auto entrepreneurs (prestation de services)

Par yd22, le 03/05/2011 à 13:42

Bonjour,

Voici ma question:

je suis en fin de CDD dans une société de service (informatique).

J'ai cree un status auto entrepreneur.

Etant dans une société de service et donc en régie est il possible

que dans la foulée cad apres le cdd que je soit en AE chez le meme client.

Bien sur je passe par la societe de service qui prend sa marge.

Je précise qu'a partir du moment ou je vais atteindre le plafond ,cad en gros en 4 mois je vais faire du portage salariale.